

SP SARCELLES
200723

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 23.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

07 juillet 2023

Date d'affichage

07 juillet 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois,

Le 13 juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Adeline COURTOIS, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Lionel LECUYER (pouvoir A. COURTOIS), Véronique BUCHET (pouvoir à G. ROUSSY), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. le MAIRE).

Etaient absents : Yves LECUYER, Martial VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Avenant n°1 au marché de réservation de berceaux dans une structure multi accueil collective de la petite enfance.

Madame ANDRIANASOLO informe les membres du Conseil que le marché pour la réservation des 22 berceaux en crèche est arrivé à échéance le 30 juin.

Une consultation avait été lancée en amont afin de retenir un nouveau candidat pour le marché suivant ; en raison d'erreurs constatées dans les documents mis à disposition des candidats, cette procédure a dû être stoppée et une nouvelle consultation a été relancée en date du 23 juin 2023. Ce décalage oblige la commune à prolonger le marché actuel avec CRECHE ATTITUDE pendant 4 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 octobre 2023, le nouveau marché devant prendre effet au 1^{er} novembre 2023.

Pour rappel, le montant annuel du marché retenu lors de l'attribution s'élevait à **10 280.00 € TTC (dix mille deux cent quatre-vingt euros)** le lit, soit **164 480.00 € TTC (cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt euros)** pour 16 lits + 6 lits gratuits.

Transmise le

18 JUIL 2023

Affichée le

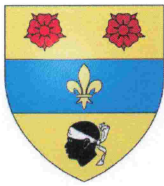
18 JUIL. 2023

Le montant relatif aux 4 mois de cet avenant s'élève à **54 826.66 € TTC (cinquante-quatre mille huit cent vingt-six euros soixante-six) - (pas de TVA).**

Vu le C.G.C.T,

Vu la Décision Municipale n°08/2022 en date du 12 mai 2022 relative à la signature du marché de réservation de berceaux dans une structure multi accueil collective de la petite enfance,

Après en avoir délibéré,



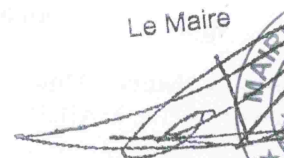
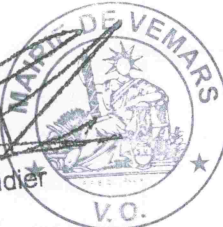
VILLE DE VEMARS

CE...BOARS 40
02.70.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer l'avenant n°1 prolongeant de 4 mois la réservation de berceaux dans une structure multi accueil collective de la petite enfance et pour **un montant total de 54 826.66 € TTC (cinquante-quatre mille huit cent vingt-six euros soixante-six) - (pas de TVA),**
- ✓ **PRECISE** que cet avenant est conclu pour 4 (quatre) mois, soit pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2023 et que le nouveau montant total du marché s'élève à **219 306.66 € TTC (deux cent dix-neuf mille trois cent six euros soixante-six) - (pas de TVA),**
- ✓ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier




AVENANT : N°1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Commune de Vémars
5, rue Léon Bouchard
95470 VEMARS

Titulaire du marché :

Représenté par
Monsieur le Maire

B. Renseignements concernant le marché

*Objet du marché : Réservation de berceaux dans une structure multi-accueil collective de la petite enfance
Zone d'activités « Les portes de Vémars »*

N° du marché : 22S01

Transmission de la Décision Municipale en sous-préfecture le 16/05/2022

Date du marché : 01/07/2022

Rappel de la procédure :

Objet du marché :

**Réservation de berceaux dans une structure multi-accueil collective de la petite enfance
Zone d'Activités « Les Portes de Vémars » 95470 VEMARS**

Mode de passation et forme de marché :

Procédure adaptée
En application de l'article R. 2123-1, 3° du code de la commande publique

Montant initial du marché: 164 480,00 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 54 826,66 € TTC

Nouveau montant total du marché : 219 306,66 € TTC

% d'augmentation : 33.33 %

C. Objet de l'avenant

Préambule :

Par Décision Municipale n°08/2022 en date du 12 mai 2022, la commune de Vémars a retenu la Société CRECHE ATTITUDE SAS - 19/21 rue du Dôme 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

La prestation demandée concerne la réservation de 21 berceaux dans une structure multi-accueil collective de la petite enfance destinée à l'accueil des enfants Vémarois âgés de 10 semaines à trois ans révolus.

Le marché a débuté le 1^{er} juillet 2022 et a été conclu pour une durée totale de 12 mois.

Le montant annuel retenu lors de l'attribution est de 10 280 € le lit, soit 164 480,00 €/TTC pour 16 lits + 6 lits gratuits (pas de TVA) pour une année.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La ville de Vémars a relancé au mois d'avril 2023 une consultation pour désigner un prestataire pour la réservation de berceaux dans une structure multi-accueil collective de la petite enfance.

En cours de consultation il a été constaté des erreurs dans les documents mis à disposition des candidats.

La procédure a donc été arrêtée et les documents corrigés et complétés.

Une nouvelle procédure a été relancée en date du 23 juin 2023. Ce décalage oblige la commune à prolonger le marché actuel avec CRECHE ATTITUDE pendant 4 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 octobre 2023, le nouveau marché devant prendre effet au 1^{er} novembre 2023.

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

18 JUIL. 2023

A Vémars, le

Le titulaire,

Le Maire
Frédéric Didier
V.O.

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

SELECCIONES 93
DE 1902